

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
67170



FAX : 03.88.51.23.25

☎ : 09 62 51 07 08

## **ARRÊTE N°10/2023**

### **Portant réglementation de la circulation sur la rue du Village**

#### **Le Maire de la Commune de Donnenheim**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R411-8
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie

**CONSIDERANT** la demande de déclaration préalable de Monsieur DE PEYRECAVE Olivier pour des travaux de rénovation de façade (enduit + crépis) sur les murs de sa maison sise au 3A rue du Village.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation

### **ARRETE**

**Article 1 :** Pendant la période du Mercredi 07 juin 2023 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation au droit du chantier nécessitera la mise en place d'une circulation dite « alternée » régulée par un sens prioritaire.

**Article 2 :** Pendant la durée du chantier, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'intervention et, de part et d'autres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté est transmis à :

MM

- le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Brumath
- le SIS du Bas - Rhin

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Est publié sur le site internet de la mairie le 08 juin 2023

Est affiché à la Mairie le 08 juin

Donnenheim, le 8 juin 2023

L'Adjointe

Brigitte HASE

